




Envoyé en préfecture le 11/07/2018
Reçu en préfecture le 11/07/2018
Affiché le 
ID : 045-200005932-20180710-2018_5_91-DE

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 juillet 2018

2018-5-91

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 18

Votants : 25

L'An Deux Mille dix-huit, le 10 juillet 2018

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 4 juillet 2018

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier :

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
M. Stéphane CHOUMIN, M. Dominique THÉNAULT, M. Dominique DESSAGNES, M. Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, M. Bernard GILBERT, Mme
Stéphanie CHARRON

Ménestreau-en-Villette : Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN

POUVOIRS : Véronique DALLEAU à Constance de PÉLICHY, Stéphanie AUGENDRE MENARD à Christophe
BONNET, Nicole BOILEAU à Stéphane CHOUMIN, Stéphanie HARS à Dominique THENAULT, Eric LEMBO à
Marie-Annick VATZ, Manuela CHARTIER à Jean-Frédéric OUVRY

Absents excusés : Gilles BILLIOT, Pascal HERRERO, Bertrand DAUDIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

APRES AVOIR procédé à l'appel nominal des délégués communautaires et constaté le quorum,
MONSIEUR LE PRESIDENT, déclare la séance ouverte à 18 h 00.

Objet : Décision modificative n°1 du budget principal.

La présente décision modificative a pour objet d'ajuster les prévisions budgétaires du budget principal au cours de
l'exercice notamment afin d'intégrer :

En fonctionnement :

- la recette relative au remboursement du préjudice lié à l'inondation causée par les malfaçons du complexe
aquatique de 2015 ;
- l'ajustement du FPIC suite à la notification
- l'inscription de crédits au chapitre 67 afin de permettre le paiement d'intérêts moratoires et l'annulation de
titres de recettes sur exercice antérieur ;

En investissement :

- la prise en compte d'un autofinancement complémentaire ;
- l'inscription de dépenses supplémentaires en investissement dans le cadre de la reouverture du CUBE, pour
équilibre ;

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/07/2018

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le



ID : 045-200005932-20180710-2018_5_91-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

ADOpte la décision modificative n°1 du budget principal 2018, qui s'équilibre comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Chapitre 014	12 470	Chapitre 77	202 693
Chapitre 67	20 000		
Chapitre 023	170 223		
TOTAL	202 693	TOTAL	202 693
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
Chapitre 21	170 223	Chapitre 021	170 223
TOTAL	170 223	TOTAL	170 223

Le Président,
Jean-Paul ROCHE